



HAL
open science

Licence Sciences de l'éducation

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences de l'éducation. 2014, Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis. hceres-02036845

HAL Id: hceres-02036845

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036845>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sciences de l'éducation

de l'Université Paris 8 - Vincennes
Saint-Denis

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences de l'éducation

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI14007219

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris 8-Vincennes Saint-Denis.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Le développement de compétences et connaissances dispensées par cette mention est organisé autour d'un croisement entre apports théoriques majeurs des disciplines contributives sur les questions d'éducation (psychologie, sociologie...) et découvertes des terrains éducatifs et sociaux qui articulent préoccupations professionnelles et initiation au travail de recherche. Au regard de ces principaux terrains de recherche et de débouchés possibles, cinq parcours composent la mention : *Ecole/enseignement ; Travail social, santé, animation ; Pratiques pédagogiques, apprentissages, médiation culturelle et éducation tout au long de la vie ; Formation linguistique et culturelle des migrants*. Mention initiée dès la création de la discipline « Sciences de l'éducation », celle-ci bénéficie de nombreux liens avec les champs professionnels et les institutions locales publiques et privées concernées par les questions d'éducation au sens large (IUFM, CEERRF, CEFEDM, collectivités locales...). Le projet actuel ambitionne l'ouverture d'une première (L1) et d'une deuxième années (L2) en sciences de l'éducation afin de proposer un cursus complet de licence.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La qualité de description des objectifs de formation visés par la mention permet de penser que l'ensemble conduit à de solides connaissances dans les disciplines de Sciences humaines et sociales (SHS) appliquées à l'éducation. Elle donne également un riche aperçu des métiers et secteurs où les étudiants peuvent être amenés à s'insérer (enseignement, éducation spécialisées, formation tout au long de la vie, santé, etc.) et initie nettement ces derniers au questionnement scientifique et à l'analyse critique de situations professionnelles et constitue donc des enseignements suffisamment larges et interdisciplinaires pour constituer une formation généraliste et ouverte. Formation uniquement dispensée en L3 actuellement, le projet d'un cursus complet est à soutenir dans un contexte de création pas toujours facilitant. Accueillant des étudiants non nécessairement francophones, peu acculturés au monde universitaire et/ou aux SHS, professionnels en formation ou reprise d'études, etc., les modalités d'enseignement (groupes restreints, cours à distance, soutien, etc.) sont pensées pour favoriser leur intégration et leur réussite.

La progressivité de la mention et la création d'un L1/L2 s'organisent autour d'une acculturation en SHS pensée globalement comme une mise à niveau, mais cette question se traite aussi collectivement dans la Commission pédagogique qui étudie et se prononce sur les dossiers demandant le plus d'attention sur ce point (prescription d'enseignants-chercheurs à des étudiants pour les préparer au travail universitaire -par exemple diplômés de BTS ou du travail social et médico-social). Des enseignements sont prévus pour améliorer l'expression écrite et orale en français pour les étudiants étrangers, initier aux exigences du travail académique, etc. Le public de cette mention semble bien informé par des moyens classiques (réunions, brochures, Internet...) bien que le cas des étudiants à distance soit peu détaillé. Toutefois, l'ouverture d'un L1/L2 devrait accroître les besoins étudiants en matière d'information notamment sur des questions de (ré)orientations qui ne se posaient pas en L3. Enfin, l'encouragement à la mobilité ne constitue pas, logiquement, une visée centrale de la mention (14 % des étudiants ne sont pas français) d'autant plus que nombre de ces étudiants sont des professionnels.

La structuration de cette mention offre, en complément des enseignements fondamentaux (30 ECTS), des parcours (28 ECTS) de découverte des terrains, dans des domaines choisis d'application des sciences de l'éducation comme champs d'investigation et/ou de professionnalisation pour les étudiants. Cela est pertinent pour une licence généraliste non professionnalisante, mais offrant dès lors des possibilités de poursuite d'études en master non déconnectées des questionnements ou d'entrées possibles dans le monde du travail. En L3, les enseignements relevant des champs de pratique comportent ainsi un responsable de professionnalisation sur les questions de projet tutoré, de stage, de débouchés professionnels, etc. Les relations fortes de l'équipe avec les terrains professionnels et les institutions locales en matière d'éducation permettent de concevoir des dispositifs de formation et d'initiation à la recherche en prise avec les problématiques et les évolutions socioéducatives tout en insistant sur l'intérêt d'un regard critique et armé intellectuellement par les apports de la recherche sur le plan des contenus. Toutefois, la question de la réalisation des projets étudiants semble à clarifier (conduite effective d'un projet d'actions en lien avec l'éducation et la formation). De même, pourrait être clarifiée la place des langues étrangères dans le cursus (actuellement dans les UE d'aide à la réussite) plus particulièrement pour les professionnels en exercice étudiants de la mention. Les liens entre cette mention et les masters du département voire d'autres formations (masters enseignement) sont manifestes, mais ils semblent plus être construits lors des enseignements que dans des dispositifs d'information spécifiques. Les données chiffrées sont assez peu commentées, mais il semble que sur les près de 200 inscrits annuellement dans la L3 de *Sciences de l'éducation* entre 2007-2011, il y a environ 11 % de redoublants, et environ un étudiant sur cinq qui poursuivrait vers le master 1 proposé par ce département de Paris 8 avec *in fine*, des taux de réussite des ex-étudiants diplômés de cette mention en master 2 de Paris 8 de 30 à 50 % environ entre 2008-2009 et 2010-2011.

L'équipe s'est nettement saisie des recommandations de l'AERES pour améliorer, dans la perspective pédagogique qui est la sienne et en fonction de ses moyens, la connaissance des étudiants, les relations avec les autres mentions et dispositifs de l'établissement, et le pilotage de la mention, etc. La démarche d'autoévaluation est claire et fonctionnelle pour améliorer les dispositifs (couverture des critères, authenticité, précision, prise en compte des critiques et suggestions antérieures, auto-critique...). La volonté de coordination de l'ensemble apparaît dans le dossier (avec différents niveaux de responsabilité et différentes instances). On note que peuvent être mentionnés comme débouchés possibles de cette licence, des métiers qui supposent l'obtention de diplômes/la réussite de concours spécifiques auxquels cas, l'obtention de la licence de *Sciences de l'éducation* constitue une voie possible de préparation -efficace, certes-. Par ailleurs, certains de ces diplômes indiqués (du travail social et médico-social) sont de niveaux inférieurs à celui de la licence générale, ce qui serait à préciser du point de vue des étudiants. Les supports administratifs sont minimes pour cette licence (une secrétaire à temps plein) au regard de la complexité de



la mention, de la taille de l'équipe pédagogique et du nombre d'étudiants, mais aussi de son attractivité et son développement (inscriptions d'étudiants d'autres mentions, conventions signées avec des écoles de formation en musique et de masseurs-kinésithérapeutes, etc.). La commission pédagogique semble faire office de conseil de perfectionnement. Une réunion annuelle regroupe l'ensemble de l'équipe pédagogique. Il y a peu d'informations toutefois sur les responsabilités des uns et des autres, de même que la place des nombreux chargés de cours, point fort de cette mention, dans ces lieux de discussion et de décision. Si l'établissement n'a pas développé d'outils centralisés d'évaluation des enseignements et du devenir des étudiants, les initiatives des enseignants eux-mêmes, les travaux de l'équipe et de la commission pédagogique, les réunions où siègent des représentants étudiants, constituent des lieux d'autoévaluations qui semblent fonctionnels. Un recrutement d'enseignant-chercheur sur ce profil est cependant envisagé.

- Points forts :
 - Fonctionnement d'une commission pédagogique faisant a priori office de conseil de perfectionnement et tenant lieu d'instance de concertation.
 - Expertise de l'équipe pédagogique sur les questions de fréquentation, la pertinence des parcours, les enjeux liés aux élévations des niveaux de formation du social, de l'enseignement, etc. les spécificités des publics accueillis, etc. (qui n'est pas toujours appuyée sur des indicateurs).
 - Travail conséquent d'amélioration et développement de cette mention (lisibilité des parcours, augmentation du nombre d'heures, intégration de nouveaux enseignements de méthodologie universitaire, etc.).
 - Structure équilibrée de la mention entre enseignements disciplinaires fondamentaux de SHS en éducation et découverte de champs de pratique accessibles à partir des cinq parcours de spécialisation proposés.
 - Richesses des liens avec les terrains professionnels et les institutions locales en matière d'éducation.

- Points faibles :
 - Pour certains débouchés professionnels cités et exigeant l'obtention de diplômes ou de concours professionnels, le rôle préparatoire de la licence pourrait être clarifié.
 - Malgré les efforts de l'équipe pédagogique, l'ensemble présenté est parfois fort complexe avec un foisonnement de structures partenaires et d'intervenants qu'il n'est pas toujours facile d'identifier (intervenants, enseignants-chercheurs, laboratoires d'appartenance, structures partenaires...), ce qui au regard du public accueilli dans la mention peut constituer une difficulté.
 - Sur le plan des contenus, la question des projets étudiants effectivement réalisés semble à clarifier de même que pourrait être clarifiée la place des langues étrangères dans le cursus.
 - Dossier clair et étayé, mais il y a des écarts d'information entre le dossier de demande d'habilitation et l'autoévaluation (par exemple le nombre d'intervenants par catégorie, le nom et la logique des parcours, la faible mention d'un ajout de L1 et de L2 dans le document d'autoévaluation, etc.) qui rendent difficile une synthèse précise.

Recommandations pour l'établissement

Les projets de l'équipe pédagogique de cette mention et leurs initiatives dont la constitution d'une L1/L2 semblent offrir des perspectives intéressantes, mais dont la réussite peut demander un soutien d'établissement. C'est le cas par exemple sur le plan des forces dédiées à la gestion administrative de la mention mais aussi sur la possibilité donnée à l'équipe de bénéficier d'un système de recrutements anticipés qui permettrait d'éviter les déperditions de compétences lors des nombreux départs en retraite qui risquent de fragiliser cette licence (déjà signalé dans la précédente évaluation). Le soutien pourrait aussi être pertinent au moyen de la production par les services centraux d'indicateurs de suivi des diplômés, des non-diplômés, les réussites aux nombreux concours etc. qui soient facilement manipulables par l'équipe pédagogique.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A

- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A



- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Monsieur Jean Marc GEIB
Directeur de la section de la formation et des
diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Saint Denis, le 13 septembre 2013

Monsieur le président, Cher collègue,

La direction de l'établissement ainsi que les porteurs de projets ont pris connaissance des évaluations des licences, des licences professionnelles et des masters réalisées par vos équipes.

Ces évaluations ont fait l'objet d'un examen attentif. Dans un contexte de profonde mutation et d'importants changements concernant notamment les appellations et les règles d'accréditation/habilitation des diplômes, j'ai souhaité que les collègues considèrent avec la plus grande attention vos remarques et que les évolutions attendues par l'AERES soient étudiées et intégrées aux projets.

Je vous prie de trouver ci-après les commentaires que je suis en mesure de vous apporter sur ces évaluations.

Tant pour les licences que pour les masters, une majorité des évaluations soulignent l'insuffisance de suivi des anciens étudiants, tant en termes de poursuite d'étude ou de réorientation que d'insertion professionnelle. Nous sommes conscients de cette faiblesse et de la nécessité d'accroître nos efforts, pour renouveler les modes opératoires en matière de suivi des cohortes. Sur ce point particulier, les réflexions entamées ainsi que certaines initiatives locales laissent penser que l'échelle la plus appropriée pour assurer ce suivi est celle des formations elles-mêmes (ou des parcours), afin de garantir la réactivité et de meilleurs taux de réponse aux enquêtes. Le suivi des étudiants sur le plan statistique mais aussi qualitatif tout au long du parcours, en termes d'orientation, de professionnalisation et d'insertion sera une priorité dans le projet 2014.

En ce qui concerne le pilotage des formations, l'inexistence ou le fonctionnement défectueux des conseils de perfectionnement, j'observe que la critique concerne nombre de projets. Les conseils de perfectionnement vont faire l'objet d'une révision approfondie, à l'occasion de la refonte des statuts de l'établissement sur lesquels nous nous penchons activement.

Pour nourrir la réflexion et le travail des équipes, nous avons noté les nombreuses recommandations relatives à l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants. Si certaines de nos formations ont une longue expérience en la matière, il est incontestable que cette pratique est insuffisamment intégrée. Les outils d'évaluation des conditions d'études et des enseignements doivent être introduits au cœur des formations ; certaines sont un exemple, portées par l'IDEFI CréaTIC, incluant l'évaluation dans le contrat pédagogique.

Danielle TARTAKOWSKY
Présidente de l'université

Concernant les licences professionnelles, un travail de fond est nécessaire tant en termes de connexion entre cursus, qu'en termes de liens avec les partenaires professionnels et plus généralement de suivi des étudiants.

Un autre chantier nous incombe, évoqué dans de nombreux rapports d'évaluation, inégalement engagé selon les formations : celui de l'alternance. Le service de la Formation permanente et quelques UFR, ainsi que les IUT, ont largement entamé le travail ; il convient à présent de déployer le dispositif à d'autres formations. La nécessité de rebâtir notre offre de formation en masters et de retravailler les maquettes de licence, dans le cadre de la spécialisation progressive du cycle L va nous permettre d'aborder concrètement cette démarche. La mise en place d'une vice présidence « Formation tout au long de la vie » nous y aidera.

En matière de relations internationales, les évaluations relatives à la mobilité sortante des étudiants sont contrastées : s'il s'agit d'un point fort manifeste dans de nombreuses formations, d'autres demeurent en retard dans le développement de partenariats, et leur mise en œuvre. L'une des missions de la vice présidence « Relation Internationale » est d'accompagner ces dernières. Une réflexion en matière de politique des langues s'avère également nécessaire pour mieux accompagner nos étudiants vers l'international.

Je me satisfais enfin que l'AERES porte un regard positif sur les projets pédagogiques et sur l'investissement des équipes dans l'aide à la réussite. Il s'agit en effet d'une priorité. Dans le nouveau contexte de la nomenclature simplifiée et de la spécialisation progressive des licences, nous poursuivrons dans ce sens : projet pédagogique fort, ancré dans le territoire, adossé aux équipes de recherche, faisant place à l'accompagnement personnalisé des étudiants pour les conduire à la réussite et à la poursuite de leurs études.

Remerciant les équipes de l'AERES, pour le sérieux avec lequel elles ont accompli leur mission, j'attire votre attention sur le fait qu'en raison du changement du cadre législatif, un certain nombre de projets évalués au printemps dernier vont être revus et seront mis en œuvre dans un format modifié. J'y vois l'occasion de renforcer le travail de réflexion et de rénovation des pratiques dans le sens de vos recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'expression de ma haute considération.

Danielle TARTAKOWSKY
UNIVERSITÉ PARIS
La Présidence
VINCENNES SAINT-DENIS

Licence Sciences de l'éducation

A la suite de l'évaluation de l'AERES, nous souhaitons apporter quelques précisions aux avis des experts, notamment sur la partie finale.

D'abord, cette extension de la licence sciences de l'éducation sur trois années est de fait une création et nécessitera des ajustements, à la fois organisationnels et pédagogiques progressifs. C'est pourquoi nous avons aussi choisi de proposer des seuils restreints à la capacité d'accueil. Le secrétariat devra sans doute être étoffé. De même, les dispositifs d'information vont devoir s'adapter à la nouvelle offre : participation aux salons post-bac, forums étudiants, visibilité pour les lycéens, etc. En outre, une meilleure communication sera dirigée vers les institutions socio-éducatives, dans lesquelles pourront se recruter de futurs étudiants de la licence.

Ensuite, la licence sciences de l'éducation de Paris 8, si elle se propose d'aider à la professionnalisation, ne peut tenir lieu exactement de préparation aux concours, par exemple dans le champ du travail social et dans le professorat des écoles, des institutions y étant dédiées. Elle est davantage un lieu où s'acquièrent et se construisent des savoirs réflexifs qui viennent en complément d'une préparation aux concours (par exemple assumée par le SUFICE de Paris 8 – Service Universitaire de Formation Initiale et Continue pour l'Enseignement).

Enfin, le foisonnement de structures et de partenariats qui figurent dans le projet de licence ont été tissés depuis quelque temps déjà et ont été enrichis à l'occasion de la construction du LMD3. Ils reflètent le désir de proposer aux étudiants une offre variée, qui fait écho à la fois à la diversité des terrains sur lesquels les sciences de l'éducation sont en prise, et aux demandes sociales issues de ces terrains (répondre au besoin de formation et de réflexivité dans le champ de la formation culturelle des migrants par exemple). Nul doute que cela nécessitera néanmoins un schéma clair pour les étudiants et un suivi précis du conventionnement, politique déjà enclenchée par l'université.